



FOND DE PLAN
 (Source: Plan communal de zonage 2016, du 10.11.16 au 30.09.2016; Ordonnance 2018)

- Ligne communale
- Ligne paroissiale
- Bâtiment existant (PCN (jusqu'à 2016) / BCU (de 2017 à 2020))
- Bâtiment appartenant à titre indicatif / Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (dernière mise à jour 2018)
- Réseau / Réseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau: équidistance 5m / 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol
 — Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
 - HAB.1 zone d'habitation 1
 - HAB.2 zone d'habitation 2
- Zones mixtes**
 - MIX. zone mixte urbaine
- Zones de bâtiments et équipements publics**
 - BEP zone de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités**
 - ECO+1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO+ zone d'activités économiques régionale
 - SP+ zone d'activités spécifiques nationale
- Zone commerciale**
 - CCM zone commerciale
- Zones spéciales**
 - SPC zone spéciale "service-vente"
 - SPC+ zone spéciale "service-vente"
 - SPC- zone spéciale "service-vente"
 - SPC-D zone spéciale "service-vente"
- Zones de sports et de loisirs**
 - REC-1 zone de sports et de loisirs - "Mastli"
 - REC-2 zone de sports et de loisirs - "Structures (d'hébergement)"
 - REC-3 zone de sports et de loisirs - "HÖRBECA"
- Zone de jardins familiaux**
 - JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

ZONE VERTE

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière *
- VT Zone verte
- VIT Zone viticole **

Remarque spéciale:

- * Les zones forestières sont classées sur la base du "FOR 2007" actualisé sur la base de l'orthophotoplan 2018 (OP) et d'un inventaire de terrain effectué en 2019/2018. Elles ne sont pas soumises à des restrictions d'usage.
- ** Les zones viticoles sont indiquées sur la base du plan directeur d'usage (PDU) de la commune de 2009 actualisé sur la base de l'orthophotoplan 2018 (OP).

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différencié
- Zones délimitant les plans d'aménagement particuliers approuvés (relativement à titre indicatif)
- Zones de servitude "urbanisation"

Couloirs et espaces réservés

- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de consolidation pour usage urbain

Secteurs protégés d'intérêt commun

- secteur protégé de type "aménagement commun"
- contributions à conserver (délimitation des constructions envisagées à titre indicatif) *
- part patrimoniale à conserver *

Remarque spéciale:

- * Le titulaire peut demander un tel compte de la loi avant ou de délimiter le secteur de construction à conserver.

Zone à risque concernant la sécurité et la santé des personnes

Zone de bruit > 60 dB(A) (valeur prépondérante) Source: 400/2018

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
 - Grande ensemble protégé "Village de la Haute et de la Basse vallée" (art. 10/2018)
 - Zone d'activités économiques régionale existante "Gewerbe Park Potaschberg" (art. 10/2018)
 - Zone d'activités économiques spécifique nationale existante "Village Park" (Gewerbe Park Potaschberg) (art. 10/2018)
 - Zone d'activités économiques protégée - Extension de zone régionale "Gewerbe Park Potaschberg" (art. 10/2018)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - NATURA 2000 "Hain" - LU0001024 - "Mühlbach - Pöllenberg/Pöllenberg/Gewerbe Park Potaschberg"
 - Zone protégée (statut national) - PS 09 - "Hain"
- à la protection des sites et monuments nationaux**
 - aux réseaux d'infrastructures de transport national - délimitation du domaine public fluvial
 - à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES (à titre indicatif et non exhaustif)

Lignes électriques

- à tension moyenne (20 kV) Source: 0803/2007
- à haute tension (35 kV) Source: 0803/2007 (08/11/16) et 3.3.2018

Ref. n°: 43C/009/2019

Saisine du Conseil communal	04.06.2019
Avis de la Commission d'aménagement	21.02.2020
Avis du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	29.10.2019
Vote du Conseil communal	23.10.2020
Approbation du Ministère de l'Intérieur	18.06.2021
Approbation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	25.01.2021

POCH 2014 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BDLTC n. 3.0.2007 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CSB 2007 - ANTOINE DE L'ÉPIGRAPHISME. DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept Conseil Communication
 et environnement

COB n. 4.1
 3, rue de l'Église
 L-1124 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 29
 Mail: info@ccc.lu

Maire d'origine: Administration communale de Grevenmacher

Page: Plan d'aménagement général

Client: PAG - Localité de Potaschberg

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et révisions	C. Rube	09.10.2020	A
Modification suite aux recommandations Ministère de l'Intérieur	C. Rube	28.06.2021	B

Echelle: 1 / 2 500

Plan n°: 0710_pag_Pot

Date: 27.05.2019

Élaboré: I. Gries, U. Truffner, U. Truffner



